

Différentes modalités de déconfinement peuvent encore être précisées par les préfets selon les départements.

Retrouvez notre mode d'emploi pour la réouverture des forêts en pièce jointe



**RÉOUVERTURE DES FORÊTS
MODE D'EMPLOI**

La réouverture des forêts s'accompagne de mesures préventives car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grands axes d'accès offrent les conditions nécessaires au respect des mesures de **distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.

CES PRÉCONSEILS S'APPLIQUENT DANS UN MAXIMUM DE 10 PERSONNES EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES

- DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ** (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE) >>> **AUTORISÉ**
- PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES** (CYCLISTES, COURSEURS, CAVALEURS, GIMNASTES...) >>> **AUTORISÉ**
- SORTIES ORGANISÉES PAR : ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...** (PRÉFÉRER L'AVANCEMENT EN PETITS GROUPES) >>> **AUTORISÉ**
- PROFESSIONNELS EN FORÊT** (CESSIONNAIRES, COCCIONNAIRES, TRAVAILLEURS ROUTIERS) >>> **AUTORISÉ**

ATTENTE DES NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES LIÉES AU RECRUTEMENT DE PERSONNES

- CHANTIERS NATUREL, ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING** >>> **NON AUTORISÉ**
- COMPÉTITIONS SPORTIVES, ÉVÉNEMENTS CULTURELS (FOURMILLES...)** >>> **NON AUTORISÉ**
- GROUPES SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS** >>> **NON AUTORISÉ**

EN FORÊT

- SURVEILLANCE DES MAMMIFÈRES EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)
- NE PAS FAIRE DE FEU EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)
- NE PAS FAIRE DE FEU EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)
- NE PAS FAIRE DE FEU EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)

AVANT

- PRÉPARER VOTRE VISITE EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)
- PRÉPARER VOTRE VISITE EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)
- PRÉPARER VOTRE VISITE EN FORÊT (SUIV OBLIGATOIRE D'UNE VIGIANCE)



REOUVERTURE DES MASSIFS FORESTIERS : LES BONS COMPORTEMENTS

Durant la période de confinement, le public a bien respecté l'interdiction d'accès en forêt. Leur réouverture dès le 11 mai était attendue : une bonne nouvelle qui s'accompagne de quelques mesures de précautions à connaître.

Balade en forêt... sur la pointe des pieds !

L'ONF attire l'attention du public sur la sensibilité de ces milieux et particulièrement des animaux. Ces dernières semaines, la tranquillité inhabituelle retrouvée en forêt leur a permis de se déplacer davantage, voire d'aller dans des endroits fréquentés par l'homme où ils s'aventuraient rarement. Ainsi, la vie sauvage présente dans les forêts s'est faite moins discrète qu'à l'accoutumée.

A l'issue du confinement, la faune sauvage sera plus sensible au dérangement surtout en cette période particulière : en effet, le printemps rime avec reproduction, naissance des mammifères ou nidification des oiseaux. Avec le retour du public, l'effet de surprise pourrait remettre en cause l'aboutissement du cycle reproductif et la survie des jeunes.

L'ONF rappelle aux promeneurs de rester sur les itinéraires balisés et de tenir les chiens en laisse.

Partageons les vastes espaces forestiers

Le contexte particulier de « déconfinement » annonce une fréquentation forte au cours des prochains week-ends. L'ONF invite à la responsabilité de chacun dans les forêts publiques. Ces vastes espaces naturels aux sentiers balisés et les nombreuses aires d'accueil qu'ils offrent doivent permettre le respect strict des mesures de distanciation sociale.

Dans certains massifs, les capacités de stationnement sur les parkings peuvent être vite saturées, notamment les dimanches. L'ONF recommande aux visiteurs locaux qui le peuvent de s'y rendre à pied ou à vélo.



[Télécharger la charte du promeneur](#)

Préparons notre visite en forêt

Il est important de préparer sa visite avant de se rendre en forêt, et pourquoi pas, de privilégier les lieux moins emblématiques pour limiter les regroupements.

Avant d'y aller :

- consultez la météo pour préparer sa sortie forestière ;
- n'oubliez pas d'emporter de l'eau, un petit en-cas et une carte de la forêt ;
- portez des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras pour prévenir les morsures de tiques ;
- si vous sortez seul, prévenez un proche de vos heures et destination de sortie car le réseau téléphonique ne passe pas partout en forêt.

Adoptons les bons réflexes en forêt

- respectez la signalisation et restez sur les sentiers balisés ;
- remportez vos déchets ;
- laissez le bois mort au sol ;
- n'allumez ni feu, ni barbecue ;
- ne campez pas en forêt ou sur les aires d'accueil ;
- modérez vos cueillettes de fleurs et champignons ;
- partagez l'espace et respectez la quiétude des lieux ;
- gardez vos animaux de compagnie en laisse.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts **s'accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN **MAXIMUM DE 10 PERSONNES** EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES



DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ
SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS
>>> AUTORISÉ



PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES
CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...
Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.
>>> AUTORISÉ



**SORTIES ORGANISÉES PAR :
ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...**
10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER
>>> AUTORISÉ



**PROFESSIONNELS EN FORÊT
CESSIONNAIRES**
GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS
>>> AUTORISÉ

EN FORÊT



SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT :
GARDONS NOS ANIMAUX DE
COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE



N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE



NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR
LES AIRES D'ACCUEIL



RESTONS SUR LES CHEMINS OU
LES SENTIERS BALISÉS



PARTAGEONS L'ESPACE AVEC
LA DIVERSITÉ DES USAGES

AVANT



PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT.
POUR NE PAS SE CANTONNER AUX
EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS
ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

ATTENTE DES **NOUVELLES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES** LIÉES AU REGROUPEMENT DE PERSONNES



**COMPÉTITIONS SPORTIVES,
ÉVÉNEMENTS CULTURELS**
TOUTES PRATIQUES
>>> NON AUTORISÉ



**CHANTIERS NATURE,
ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING**
>>> NON AUTORISÉ



**GROUPES SCOLAIRES ET
CENTRES DE LOISIRS**
>>> NON AUTORISÉ